

## **SÉANCE RÉGULIÈRE (5 novembre 2018)**

Une séance régulière du Conseil municipal de Notre-Dame-des-Pins est tenue le 5 novembre 2018 à 19 h 30 au lieu habituel des séances, le tout conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Pierre Quirion  
Siège #2 - Lise Rancourt  
Siège #3 - Daniel Fortin  
Siège #4 - Marc-Ange Doyon  
Siège #5 - Stéphane Auclair  
Siège #6 - Marcel Busque

Est/sont absents à cette séance :

Tous formant quorum et siégeant sous la présidence de madame la mairesse, Lyne Bourque. Dominique Lamarre, directrice générale et Hugues Poulin, inspecteur municipal sont aussi présents.

### **1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, madame la mairesse déclare la séance ouverte.

**278-11-2018**

### **2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté en laissant ouvert le point Questions diverses.

### **3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**279-11-2018**

#### **3.1 - Séance régulière du 2 octobre 2018**

Copie du procès-verbal de la séance régulière du conseil tenue le 2 octobre 2018 dernier a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence,

Il est proposé par Marcel Busque et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance régulière du 2 octobre 2018 soit adopté.

### **4 - FINANCES-GESTION DES SERVICES**

**280-11-2018**

#### **4.1 - Acceptation des comptes**

Il est proposé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la liste des déboursés soumise relative à octobre 2018 totalisant 259 094,42 \$ (Folio 350188) et 18 954,73 \$ pour les salaires nets soit acceptée et que lesdits comptes soient payés.

Le paiement de ces comptes sera effectué par les chèques # 11409 à # 11502 inclusivement, par prélèvement bancaire # 71 à # 75 inclusivement, ainsi que par dépôt direct pour les salaires nets. La secrétaire-trésorière certifie que des crédits sont disponibles pour l'ensemble de ces dépenses.

#### **4.2 - Permis d'octobre 2018**

La directrice générale fait la lecture de la liste des permis de constructions et rénovations, certificats d'autorisations ainsi que les installations septiques émis lors du mois d'octobre 2018 et remis précédemment aux membres du conseil qui reconnaissent en avoir pris connaissance.

#### **4.3 - Suivi mensuel du budget**

La secrétaire-trésorière présente le suivi du budget au 31 octobre 2018, lequel a été remis précédemment aux membres du conseil qui reconnaissent en avoir pris connaissance.

**281-11-2018**

#### **4.4 - Dépôt des états comparatifs au 30 septembre 2018**

La secrétaire-trésorière dépose aux membres du conseil les états financiers comparatifs au 30 septembre 2018.

**282-11-2018**

#### **4.5 - Dépôt de la liste des personnes endettées pour taxes**

La secrétaire-trésorière dépose aux membres du conseil la liste des personnes endettées pour taxes au 5 novembre 2018.

**283-11-2018**

#### **4.6 - Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud - budget 2019**

ATTENDU que la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud a adopté le règlement portant le no 56-18 ayant pour objet d'adopter le budget nécessaire à l'exercice financier de l'année 2019 ainsi que les résolutions afférentes;

Il est proposé par Pierre Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-des-Pins est favorable à l'adoption du règlement portant le no 56-18 de la Régie et ayant pour objet d'adopter le budget nécessaire à l'exercice financier de l'année 2019 et décrétant les modalités de paiement des quotes-parts des municipalités membres de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud ainsi que les modalités de facturation et de paiement des services rendus aux clients de la Régie Intermunicipale du comté de Beauce-Sud.

**284-11-2018**

#### **4.7 - Groupe de géomatique AZIMUT inc.**

ATTENDU que Groupe de géomatique AZIMUT inc. propose une solution de diffusion de données géospatiales et autres données (matrice graphique) GOnet 6 - module Internet accès public et mobile au coût de 63 \$ par mois; ATTENDU que les mises à jour du rôle foncier et de la matrice graphique seront facturées selon la fréquence envoyée au coût unitaire de 100 \$; ATTENDU que la licence principale de GOMapview - module de consultation des données géospatiales de bureautique doit être renouvelé pour 2019;

Il est proposé par Marcel Busque et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la proposition de Groupe de géomatique AZIMUT inc. pour un abonnement d'un an à GOnet - module Internet accès public et mobile au coût de 756 \$, plus les taxes applicables, soit acceptée;

DE renouveler auprès de Groupe de géomatique Azimut inc. le contrat d'entretien et de s'acquitter des frais d'utilisation pour l'année 2019 pour la somme de 290 \$, avant les taxes.

### **5 - CORRESPONDANCE**

#### **5.1 - Bordereau des correspondances**

Les membres du conseil reconnaissent avoir pris connaissance de la correspondance pour le mois d'octobre 2018.

Mention est faite de la 10e édition des Semaines de l'économie sociale de Chaudière-Appalaches du 5 au 15 novembre 2018.

## **6 - LÉGISLATION**

### **6.1 - Avis de motion / Règlement 277-587A-2018 modifiant le règlement 587-2015 concernant la paix et le bon ordre**

La conseillère Lise Rancourt donne avis qu'un règlement numéro 277-587A-2018 modifiant le règlement 587-2015 concernant la paix et le bon ordre dans la municipalité sera adopté lors d'une prochaine séance de ce conseil. Un projet de ce règlement est déposé en même temps que le présent avis de motion.

### **6.2 - Avis de motion / Règlement 278-2018 concernant la prévention des incendies**

La conseillère Lise Rancourt donne avis qu'un règlement no. 278-2018 concernant la prévention des incendies sera adopté lors d'une prochaine séance de ce conseil. Un projet de ce règlement est déposé en même temps que le présent avis de motion.

**285-11-2018**

### **6.3 - Adoption / Règlement numéro 276-213A-2018 modifiant le règlement no. 213-2012 concernant le code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Notre-Dame-des-Pins**

Les membres du conseil disposant du projet de règlement depuis plus de 72 heures, madame la mairesse demande à la directrice générale de résumer les grandes lignes du règlement 276-213A-2018.

RÈGLEMENT NO 276-213A-2018 modifiant le règlement no. 213-2012 concernant le code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Notre-Dame-des-Pins.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Fortin et résolu unanimement que le règlement 276-213A-2018 soit, et est adopté par le conseil et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit: voir texte complet au registre des règlements.

**286-11-2018**

### **6.4 - Demande de dérogation mineure 2018 - 06 (94, 25e Rue)**

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure a été acheminée à la Municipalité par le propriétaire de la résidence sise au 94, 25e Rue sur le lot no. 3 628 912;

ATTENDU que lors de la confection du certificat de localisation, il a été constaté que le garage présent sur la propriété avait été érigé à une distance moindre que celle permise par le règlement de zonage alors en vigueur, soit à 2,38 mètres au lieu de 7,50 mètres tel que prescrit;

ATTENDU qu'un permis de construction a été émis par l'inspecteur local pour la construction d'un garage le 25 mai 2007;

ATTENDU que l'implantation du garage s'est fait conformément au permis émis le 25 mai 2007, lequel considérait que la seconde marge de recul avant était la marge latérale gauche;

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a étudié la question et a émis une recommandation au Conseil;

Il est proposé par Marc-Ange Doyon et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le conseil municipal accorde une dérogation mineure afin de rendre conforme l'implantation du garage à 2,38 mètres au lieu de 7,5 mètres pour une marge avant, tel que prescrit par le règlement de zonage.

**287-11-2018**

### **6.5 - Demande de dérogation mineure 2018 - 07 (2730, 2e Avenue)**

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure a été acheminée à la Municipalité par le propriétaire de la résidence sise au 2730, 2e Avenue pour réduire une marge avant afin de permettre l'implantation d'un garage sur un terrain d'angle possédant deux façades avant;

ATTENDU que selon le règlement de zonage 164-2007 la marge avant minimale à respecter est de 7,5 mètres;

ATTENDU que le demandeur veut implanter son bâtiment à 3,35 mètres de la

27e Rue projetée;

ATTENDU que la demande de dérogation mineure de réduire la marge avant de 7,5 mètres à 3,35 mètres est majeure;

ATTENDU que le bâtiment projeté pourrait être implanté de façon à respecter la réglementation en vigueur;

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a étudié la question et a émis une recommandation au Conseil;

Il est proposé par Marcel Busque et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal n'accorde pas la dérogation mineure demandée pour l'implantation d'un garage sur la propriété située au 2730, 2e Avenue puisque son implantation est possible en respectant la réglementation en vigueur.

**288-11-2018**

#### **6.6 - Demande de modification au règlement de zonage 164-2007**

ATTENDU qu'une demande a été reçue au bureau municipal afin de modifier le règlement de zonage 164-2007 pour permettre l'usage de vente et réparation automobile sur l'immeuble sis au 115, 34<sup>e</sup> Rue (lot # 4 349 349);

ATTENDU que la demande provient du propriétaire du commerce louant présentement le bâtiment;

ATTENDU que les membres du conseil considèrent que la localisation de l'immeuble visé dans une petite rue résidentielle, bien que située près de la route du Président-Kennedy, apportera des inconvénients majeurs aux propriétaires voisins si cet usage y est autorisé;

ATTENDU que cet usage est permis dans d'autres zones sur le territoire de la municipalité de Notre-Dame-des-Pins;

Il est proposé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de refuser la demande de modification au règlement de zonage 164-2007

#### **7 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

La présidente d'assemblée ouvre la période de questions à 20 h 03. Après quelques interventions, la période de question est fermée à 20 h 33.

#### **8 - TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES**

**289-11-2018**

##### **8.1 - Installation souterraine d'une lumière de rue pour la 24e Rue**

ATTENDU que pour l'ajout d'une lumière de rue éclairant le rond-point de la 24e Rue, il est nécessaire d'effectuer un raccordement au réseau électrique d'Hydro-Québec, lequel réseau est situé en arrière des bâtiments principaux; ATTENDU que pour rejoindre ledit réseau d'Hydro-Québec il faut, soit ajouter un second poteau ou faire une installation souterraine; ATTENDU que les coûts sont similaires;

Il est proposé par Lise Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE procéder à une installation souterraine du raccordement de la lumière de rue de la 24e Rue; QUE la soumission du Centre électrique de Beauce inc. au coût de 1 295 \$, avant les taxes, soit acceptée.

##### **8.2 - Aménagement du bureau municipal - octroi d'un contrat pour les alarmes**

Reporté à une séance ultérieure.

**290-11-2018**

##### **8.3 - Avis de demande d'intervention à la caution - AGI Environnement inc.**

ATTENDU qu'AGI a transmis un avis de proposition à ses créanciers le 11 octobre 2018;

ATTENDU que les travaux de réhabilitation par chemisage d'une conduite d'égout sanitaire sur la 1re Avenue et la 30e Rue prévus au contrat liant la Municipalité et AGI ne sont pas terminés;

ATTENDU qu'AGI est en défaut grave face à la Municipalité;  
ATTENDU que la Compagnie d'assurance Trisura Garantie a cautionné les obligations d'exécution d'AGI dans le cadre du projet;

Il est proposé par Marc-Ange Doyon et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire appel à la caution d'exécution auprès de la Compagnie d'assurance Trisura Garantie pour la poursuite des travaux requis.

#### **8.4 - Adjudication du contrat pour l'aménagement du bureau municipal**

Reporté à une séance ultérieure.

**291-11-2018**

#### **8.5 - Acceptation provisoire des travaux de pavage de la 24e Rue**

ATTENDU que Pavage Sartigan Ltée avait le mandat de réaliser les travaux de fourniture et de pose d'enrobé bitumineux de la 24e Rue;  
ATTENDU que la surveillance des travaux a été effectuée par le service de génie municipal de la MRC de Beauce-Sartigan;  
ATTENDU que M. Olivier Lachance, ingénieur à la MRC, a confirmé que les travaux ont été réalisés conformément aux plans et devis pour construction et selon les règles de l'art;  
ATTENDU qu'il n'y a aucune déficience;  
ATTENDU la recommandation de M. Lachance, ingénieur, de procéder à l'acceptation provisoire des travaux;  
ATTENDU que la réception définitive des travaux aura lieu un an après l'acceptation provisoire;  
Il est proposé par Stéphane Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents :  
QUE la Municipalité procède à la réception provisoire des travaux de fourniture et de pose d'enrobé bitumineux de la 24e Rue;  
QUE la Municipalité désigne Mme Dominique Lamarre, directrice générale, à signer le certificat de réception provisoire des ouvrages pour et au nom de la municipalité de Notre-Dame-des-Pins;  
DE libérer la moitié de la retenue de 10 %.

### **9 - QUESTIONS DIVERSES**

**292-11-2018**

#### **9.1 - Entente relative au partage des services d'une ressource en loisirs et culture (2019)**

ATTENDU que l'entente pour le partage de la ressource en loisirs vient à échéance le 31 décembre 2018;  
ATTENDU que l'entente proposée pour l'année 2019 entre les municipalités de Notre-Dame-des-Pins et Saint-Simon-les-Mines prévoit les modalités de partage de la ressource;  
ATTENDU que la répartition des heures sera de 27,5 heures pour Notre-Dame-des-Pins et 7,5 heures pour Saint-Simon-les-Mines;  
Il est proposé par Stéphane Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver l'entente relative au partage des services d'une ressources en loisirs et culture pour l'année 2019 telle que présentée.

**293-11-2018**

#### **9.2 - Entente de paiement pour les activités de loisirs offertes avec perte (2019)**

ATTENDU qu'une entente de paiement pour les activités de loisirs offertes avec perte a été élaborée afin de déterminer les modalités relatives au manque à gagner lorsqu'une activité offerte aux citoyens de Notre-Dame-des-Pins et Saint-Simon-les-Mines n'atteint pas le taux de participation qui assure l'auto-financement de l'activité;

Il est proposé par Pierre Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'entente de paiement pour les activités de loisirs offertes avec perte entre Notre-Dame-des-Pins et Saint-Simon-les-Mines, telle que présentée.

**294-11-2018**

#### **9.3 - Politique d'affichage - panneau numérique**

ATTENDU que la municipalité de Notre-Dame-des-Pins possède un panneau

d'affichage numérique, lequel est également mis à la disponibilité des organismes locaux d'y afficher gratuitement des messages d'intérêt public; ATTENDU qu'il est nécessaire d'avoir une politique encadrant les règles de fonctionnement et les conditions d'affichage;

Il est proposé par Marcel Busque et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter la politique d'affichage du panneau numérique;  
QUE la politique entre en vigueur immédiatement.

**295-11-2018**

**9.4 - Demande autorisation de passage pour sentier de motoneige temporaire**

ATTENDU que suite à la fermeture du pont couvert Perrault qui était utilisé par le club de motoneige Beauceville pour son sentier traversant Notre-Dame-des-Pins, une autre option devra être choisie par le club de motoneige; ATTENDU que le tracé temporaire proposé par le Club consistait à emprunter le pont de béton de la 30e Rue jusqu'à rejoindre la cour du Centre communautaire en passant sur un terrain privé à l'arrière de la cour d'école pour revenir traverser la 1re Avenue afin de rejoindre le site de la halte routière du pont couvert; ATTENDU que selon les membres du conseil, ce tracé présente des inconvénients majeurs sur le terrain du centre communautaire; ATTENDU que d'autres options de tracé sont possibles;

Il est proposé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de refuser le tracé proposé par le club de motoneige Beauceville empruntant la cour du Centre communautaire.

**296-11-2018**

**9.5 - Demande au ministère des Transports concernant le passage des motoneiges sur le pont de la 30e Rue**

ATTENDU que le ministère des Transports devra éventuellement approuver ou non le passage des motoneiges sur le pont de béton enjambant la rivière Chaudière à Notre-Dame-des-Pins; ATTENDU que la municipalité de Notre-Dame-des-Pins aimerait participer aux consultations faites par le Ministère avant que celui-ci prenne sa décision;

Il est proposé par Marc-Ange Doyon et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander au ministère des Transports d'être consulté sur le passage temporaire des motoneiges sur le pont de la 30e Rue à Notre-Dame-des-Pins.

**297-11-2018**

**9.6 - Vision Femmes - Cotisation annuelle 2018 - 2019**

Il est proposé par Stéphane Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité procède au renouvellement de l'adhésion avec l'organisme Vision Femme au coût de 20,00 \$ pour l'année 2018-2019.

**298-11-2018**

**9.7 - Motion de félicitations aux brigadiers scolaires**

ATTENDU que les membres du conseil municipal souhaitent souligner le travail réalisé par les brigadiers scolaires, Mme Manon Lachance et M. Roger Bolduc, pendant toute la période des travaux sur le pont de béton de la 30e Rue afin de sécuriser la traverse située à l'intersection de la 1re Avenue et de la 30e Rue pour la rendre sécuritaire aux enfants et aux adolescents l'empruntant; ATTENDU que les brigadiers scolaires ont fait preuve de sang-froid et ont effectué un travail remarquable dans un contexte difficile afin d'assurer la sécurité de nos jeunes ainsi que leur propre sécurité;

Il est proposé par Lise Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter une motion félicitant Mme Manon Lachance et M. Roger Bolduc, brigadiers scolaires, pour le travail remarquable effectué dans un contexte hors de la normale.

**299-11-2018**

**9.8 - Transport Autonomie Beauce-Etchemin - contribution 2019**

Il est proposé par Stéphane Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE reconduire l'entente de services de transport avec l'organisme Transport Adapté l'Autonomie Inc. pour l'année 2019;  
DE payer la quote-part fixée à 2 905,50 \$ pour 2019;  
QUE la Municipalité accepte la tarification payée par l'utilisateur;  
QUE la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins reconnaît Ville de St-Georges comme ville mandataire du service de Transport Autonomie Beauce-Etchemins.

**300-11-2018**

### **9.9 - Sécurité civile - Demande d'aide financière volet 1**

Attendu que le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;  
Attendu que la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;  
Attendu que la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

Il est proposé par Stéphane Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 4 500 \$, dans le cadre du Volet 1 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 5 400 \$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 900 \$ ;  
Que la municipalité autorise Dominique Lamarre, directrice générale à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

**301-11-2018**

### **9.10 - Sécurité civile - Demande d'aide financière volet 2**

Attendu que le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;  
Attendu que la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;  
Attendu que la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;  
Que la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10 000 \$, dans le cadre du **Volet 2** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 14 000 \$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 2 000 \$ ;

Il est proposé par Marcel Busque et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la municipalité atteste par la présente qu'elle se regroupera avec les municipalités locales de Saint-Benoît-Labre, Saint-Gédéon, Saint-Théophile, Saint-Martin, Saint-René, Saint-Philibert, Saint-Simon-les-Mines et Saint-Évariste pour le volet 2, et qu'elle demande l'aide financière additionnelle de 2 000 \$ prévue au programme dans ce cas;  
Que la municipalité autorise Dominique Lamarre, directrice générale à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

### **9.11 - Sécurité civile - formation pour les élus**

Il y a six élus ayant de l'intérêt à suivre cette formation. Un suivi sera fait auprès de la MRC de Beauce-Sartigan.

**302-11-2018**

### **9.12 - Implantation d'une route touristique signalisée et reconnue par le Programme des routes et circuits touristiques du Québec qui traverserait le territoire de notre municipalité**

ATTENDU que le projet est déposé par Destination Beauce dans le cadre du Programme de signalisation des routes et circuits touristiques du gouvernement du Québec;

ATTENDU que Tourisme Chaudière-Appalaches s'engage à reconnaître et promouvoir cette route touristique;

ATTENDU que cette route touristique permettra de mettre en valeur le caractère distinctif de la vallée de la Chaudière et la culture beauceronne ainsi que de structurer l'offre touristique située dans la bande riveraine et en amont de la rivière Chaudière;

ATTENDU que le tracé traverse le territoire des municipalités suivantes : Saint-Lambert-de-Lauzon, Scott, Saint-Bernard, Sainte-Marie, Vallée-Jonction, Saint-Joseph-de-Beauce, Saint-Joseph-des-Érables, Beauceville, Notre-Dame-des-Pins, Saint-Georges, Saint-Martin et Saint-Gédéon-de-Beauce;

ATTENDU que l'installation des panneaux de signalisation s'effectuera par le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec (MTMDET), selon les règles actuellement en vigueur pour la signalétique des routes touristiques et que leur coût sera défrayé par le mandataire de ce projet, soit Destination Beauce;

Il est proposé par Lise Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-des-Pins approuve le tracé de la route touristique sur son territoire respectif et s'engage à autoriser le MTMDET à installer la signalisation sur le réseau dont elle a la responsabilité d'entretien, s'il y a lieu.

**303-11-2018**

### **9.13 - Tourisme Chaudière-Appalaches - renouvellement d'adhésion 2019**

Il est proposé par Marcel Busque et résolu à l'unanimité des conseillers présents de renouveler, pour l'année 2019, l'adhésion de la Municipalité ainsi que celle pour le pont Perrault à Tourisme Chaudière-Appalaches pour les inscriptions au guide touristique et au site internet au coût de 448 \$, avant les taxes applicables.

**304-11-2018**

### **9.14 - Calendrier des séances 2019**

CONSIDÉRANT que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Stéphane Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2019. Ces séances se tiendront habituellement les lundis et débuteront à 19 h 30 :

15 janvier	8 juillet
4 février	12 août
4 mars	9 septembre
8 avril	7 octobre
6 mai	4 novembre
3 juin	2 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la Loi qui régit la municipalité.

**305-11-2018**

### **9.15 - Fabrique Notre-Dame de la Providence - demande aide financière pour déneigement du stationnement**

ATTENDU que la Fabrique Notre-Dame-de-la-Providence défraie depuis 2013 les coûts de déneigement de leur stationnement, lesquels seront de 3 240 \$ pour

l'hiver 2018-2019;  
ATTENDU que le stationnement de la Fabrique et de l'église est utilisé par plusieurs comme stationnement public;  
ATTENDU que la Municipalité a reçu une demande d'aide financière de la Fabrique datée du 22 octobre 2018;

Il est proposé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder une aide financière de 2 000 \$ à la Fabrique pour le déneigement de leur stationnement en 2019.

**306-11-2018**

**9.16 - Politique de développement du territoire - aide financière pour projet de surface de dek hockey**

Attendu que la municipalité souhaite recevoir un appui financier de la Politique de développement du territoire afin de réaliser son projet de surface de deck hockey;

Attendu que la somme demandée à la MRC de Beauce-Sartigan est de 27 257,36 \$;

Attendu que le total des dépenses de ce projet s'élève à 40 839,28 \$;

Il est proposé par Stéphane Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-des-Pins s'engage à déboursier le solde nécessaire à la réalisation du projet soit l'équivalent de 13 581,92 \$ ou plus. Ce solde pourra provenir de la municipalité mais également de d'autres partenaires financiers éventuels.

**307-11-2018**

**9.17 - Impression du Notre-Damois**

ATTENDU que les taux pour l'impression avec le nouveau photocopieur sont plus faibles;

ATTENDU que le bulletin municipal est imprimé à partir du photocopieur, habituellement sur 2 feuilles 11 x 17;

ATTENDU qu'il est possible d'imprimer le recto d'une feuille 11 x 17 en couleur et le verso en noir et blanc;

ATTENDU que pour l'impression de 826 copies en noir et blanc du bulletin, il en coûtait 62,78 \$ avec les tarifs de l'ancien photocopieur;

ATTENDU que pour l'impression de 826 copies en noir et blanc avec le nouveau photocopieur il en coûterait 32,71 \$;

ATTENDU que pour l'impression de 826 copies avec un recto en couleur et les autres pages en noir et blanc, il en coûterait 103 \$;

Il est proposé par Pierre Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à une impression avec un recto d'une feuille 11 x 17 en couleur pour la prochaine édition du bulletin Le NotreDamois afin de voir s'il y a un impact positif à l'ajout de couleurs.

**308-11-2018**

**9.18 - Fermeture du bureau municipal pendant les Fêtes**

Il est proposé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le bureau municipal soit fermé du 24 décembre 2018 au 4 janvier 2019 inclusivement lors de la période du temps des Fêtes.

**309-11-2018**

**9.19 - Conditions salariales des employés pour 2019**

ATTENDU que le Conseil municipal a pris connaissance des demandes des employés municipaux;

ATTENDU que le conseil désire appliquer un principe d'équité entre les différents employés municipaux, tout en respectant les impératifs budgétaires et la capacité de payer des citoyens;

ATTENDU que ces conditions salariales représentent des renseignements personnels, en vertu de la Loi;

Il est proposé par Marc-Ange Doyon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les nouvelles conditions de travail des employés municipaux pour l'année 2019, en annexe au procès-verbal, soient acceptées, et entrent en vigueur le 1er janvier 2019.

**310-11-2018**

**9.20 - Secrétaire-trésorière adjointe - échelon 2019**

ATTENDU que le conseil est entièrement satisfait du travail réalisé en 2018 par la secrétaire-trésorière adjointe, Mme Jeanne Bouchard;  
Il est proposé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :  
QUE la secrétaire-trésorière adjointe, Mme Jeanne Bouchard, soit à l'échelon 5 de son échelle salariale dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

**311-11-2018**

**9.21 - Inspecteur municipal et de voirie - échelon 2019**

ATTENDU que le conseil est satisfait du travail réalisé en 2018 par l'inspecteur municipal et de voirie, M. Hugues Poulin;  
ATTENDU qu'il a déjà atteint l'échelon 8 de son échelle salariale;  
ATTENDU que lorsque l'employé atteint l'échelon 8, il a alors droit, pour les années subséquentes, à une augmentation salariale équivalente à l'indice du coût de la vie (IPC) du Québec;  
Il est proposé par Marc-Ange Doyon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'inspecteur municipal et de voirie, M. Hugues Poulin, a droit à une augmentation salariale équivalente à l'indice du coût de la vie (IPC) du Québec au 31 décembre 2018 et ce, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

**312-11-2018**

**9.22 - Directrice générale et secrétaire-trésorière - échelon 2019**

ATTENDU que le conseil est entièrement satisfait du travail réalisé en 2018 par la directrice générale, Mme Dominique Lamarre;  
Il est proposé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la directrice générale, Mme Dominique Lamarre, soit à l'échelon 8 de son échelle salariale dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019

**313-11-2018**

**9.23 - Responsable des loisirs - échelon 2019**

ATTENDU que le conseil est satisfait du travail réalisé en 2018 par le responsable des loisirs, M. Dominic Veilleux;  
ATTENDU qu'il a déjà atteint l'échelon 8 de son échelle salariale;  
ATTENDU que lorsque l'employé atteint l'échelon 8, il a alors droit, pour les années subséquentes, à une augmentation salariale équivalente à l'indice du coût de la vie (IPC) du Québec;  
Il est proposé par Marcel Busque et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le responsable des loisirs, M. Dominic Veilleux, a droit à une augmentation salariale équivalente à l'indice du coût de la vie (IPC) du Québec au 31 décembre 2018 et ce, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

**314-11-2018**

**9.24 - Adjointe-administrative - échelon 2019**

ATTENDU que le conseil est satisfait du travail réalisé en 2018 par l'adjointe-administrative, Mme Élise Landry;  
Il est proposé par Marcel Busque et résolu à l'unanimité des conseillers présents :  
QUE l'adjointe-administrative, Mme Élise Landry, soit à l'échelon 3 de son échelle salariale dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

**315-11-2018**

**9.25 - Mise à jour des règlements d'urbanisme**

ATTENDU que la mise à jour de nos règlements d'urbanisme a été effectuée par la MRC de Beauce-Sartigan il y a un an;  
ATTENDU que plusieurs règlements modifiant les règlements d'urbanisme ont été adoptés depuis cette date;  
Il est proposé par Marcel Busque et résolu à l'unanimité des conseillers présents :  
QUE la MRC de Beauce-Sartigan effectue la mise à jour de nos règlements d'urbanisme selon les taux déterminés par le règlement 2010-79 de la MRC.

**9.26 - Partage des tâches entre élus pour l'année 2019**

ATTENDU la révision quant au partage des tâches entre les élus;  
ATTENDU que chacun des comités peut s'adjoindre la participation de citoyens;

Il est proposé par Lise Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les affectations pour l'année 2019 soient les suivantes :

<b>Tâches / Comités</b>	<b>2019</b>	<b>Élus nommés</b>
Analyse des comptes à payer		Marc-Ange Doyon Daniel Fortin
Bibliothèque		Lyne Bourque
Brigadiers scolaires		Lise Rancourt
Comité consultatif d'urbanisme		Daniel Fortin
Comité de la ruralité		Stéphane Auclair Lise Rancourt
Comité de sauvegarde du pont couvert Perrault		Pierre Quirion Lise Rancourt
Dons et commandites		Pierre Quirion
Embellissement		Lise Rancourt
Politique familiale et municipalité Amie des aînés (MADA)		Marc-Ange Doyon
Loisirs		Stéphane Auclair Marc-Ange Doyon
Loisirs inter-municipaux		Lyne Bourque
Plan de déplacement actif		Daniel Fortin
Pont couvert Perrault - entretien		Marcel Busque Marc-Ange Doyon Pierre Quirion
Pro-maire		Marcel Busque
Régie Inter-municipale Comté Beauce-Sud (RICBS) - substitut		Marcel Busque Stéphane Auclair
Regroupement des ressources en loisirs et culture		Lyne Bourque
Ressources humaines		Lyne Bourque Marcel Busque Daniel Fortin
Sécurité civile et incendie		Stéphane Auclair
Site internet		Marcel Busque
Tourisme et culture		Lise Rancourt
Vigilance		Stéphane Auclair Daniel Fortin
Village miniature Baillargeon		Daniel Fortin Lise Rancourt
Voirie		Stéphane Auclair Pierre Quirion

316-11-2018

#### 9.27 - Substitut au conseil des maires

ATTENDU qu'il s'avère souhaitable de prévoir une personne substitut pour siéger au conseil des maires de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan pendant l'absence du maire, son incapacité, son refus d'agir ou la

vacance de son poste au cours de l'année 2019;  
ATTENDU que l'article 210.24 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale prévoit que le conseil d'une municipalité locale désigne celle-ci par résolution parmi ses membres;

Il est proposé par Marc-Ange Doyon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la municipalité de Notre-Dame-des-Pins nomme Marcel Busque conformément à l'article 210.24 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale à titre de substitut pour siéger au conseil des maires de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan pendant l'absence du maire, son incapacité, son refus d'agir ou la vacance de son poste au cours de l'année 2019.

**317-11-2018**

**9.28 - Sogetel Mobilité inc. - demande à la CPTAQ, modification de la résolution 250-09-2018**

ATTENDU la résolution 250-09-2018 adoptée le 6 septembre 2018 appuyant, auprès de la CPTAQ, la demande de Sogetel Mobilité inc. pour l'utilisation d'une partie du lot 5 271 365 appartenant à M. Jean-Yves Busque à une fin autre que l'agriculture ainsi que d'informer celle-ci que la demande est conforme à la réglementation municipale et qu'elle répond aux critères d'analyse des demandes présentées à l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles ;

ATTENDU que la CPTAQ demande que la résolution 250-09-2018 couvre l'ensemble des volets de la demande lui ayant été présentée (dossier 421060), laquelle vise le lotissement et l'aliénation d'une partie du lot 5 271 365 du cadastre du Québec d'une superficie approximative de 3,05 hectares appartenant à M. Jean-Yves Busques en faveur de Sogetel Mobilité inc. pour une utilisation à des fins autres qu'agricoles ;

ATTENDU que la résolution 250-09-2018 adoptée le 6 septembre 2018 était muette quant aux volets « aliénation et morcellement » ;

Il est proposé par Pierre Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE modifier la résolution 250-09-2018 adoptée le 6 septembre 2018 afin de spécifier, auprès de la CPTAQ, que la demande appuyée par la Municipalité inclut le morcellement et l'aliénation d'une partie du lot 5 271 365 du cadastre du Québec d'une superficie approximative de 3,05 hectares appartenant à M. Jean-Yves Busques en faveur de Sogetel Mobilité inc.

DE transmettre ladite résolution modifiée à la CPTAQ et de mettre Sogetel Mobilité inc. et Romin International inc. en copie.

**318-11-2018**

**9.29 - Heures supplémentaires - inspecteur municipal**

ATTENDU que l'inspecteur municipal a dû accumuler lors des dernières semaines plusieurs heures de travail;

ATTENDU qu'avec les différentes tâches de l'inspecteur, il ne lui sera pas possible de reprendre plusieurs heures à court terme;

Il est proposé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de 60 heures travaillées à Hugues Poulin, inspecteur municipal.

**319-11-2018**

**9.30 - Achat d'équipements sportifs pour le gymnase**

ATTENDU que la Municipalité doit procéder à l'achat de matériel pour le gymnase afin de pouvoir offrir des activités à la population lorsque celui-ci sera disponible en 2019;

ATTENDU que la Municipalité a demandé des soumissions de prix pour l'achat de divers équipements auprès de Distribution Sports Loisirs et de Le Groupe Sports-inter Plus;

ATTENDU que pour 2018, la Municipalité procédera à l'achat du matériel de base le plus susceptible d'être utilisé par la population;

ATTENDU que du matériel supplémentaire pourrait être acquis en 2019;

Il est proposé par Pierre Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE M. Dominic Veilleux, responsable des loisirs, soit mandaté afin de sélectionner l'équipement le plus pertinent;  
QUE l'équipement choisi sera acheté auprès de Distribution Sports Loisirs et de Le Groupe Sports-inter Plus pour une somme totale de 2 500 \$, avant les taxes applicables.

**320-11-2018**

**9.31 - Demande d'ajout pour l'installation par le ministère des Transports d'un panneau routier sur l'utilisation des freins à moteur**

ATTENDU qu'un citoyen habitant au 3220, chemin Royal à Notre-Dame-des-Pins a demandé à la Municipalité qu'elle fasse une demande auprès du ministère des Transports afin d'ajouter un panneau routier sur l'utilisation des freins à moteur;  
ATTENDU qu'il y a déjà eu un panneau concernant l'utilisation des freins à moteur dans cette section du chemin Royal;  
ATTENDU qu'une récente politique de sensibilisation du ministère des Transports concernant l'utilisation des freins à moteur auprès des camionneurs prévoit l'installation de panneaux différents de ceux anciennement installés par le Ministère;  
ATTENDU que le chemin Royal est sous la juridiction du ministère des Transports;

Il est proposé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander au ministère des Transports d'installer une pancarte de sensibilisation aux camionneurs sur l'utilisation de leurs freins à moteur sur le chemin Royal à Notre-Dame-des-Pins.

**321-11-2018**

**9.32 - Service de surveillance du contrat de déneigement par la MRC**

ATTENDU que la Municipalité débute un contrat de 5 ans avec un nouvel entrepreneur pour le déneigement et l'entretien d'hiver des chemins municipaux;  
ATTENDU que la Municipalité désire que le devis de déneigement soit respecté par le nouvel entrepreneur;  
ATTENDU que la Municipalité n'a pas les ressources internes suffisantes pour surveiller et intervenir rapidement;  
ATTENDU que la MRC de Beauce-Sartigan offre le service de surveillance des devis de déneigement pour les municipalités intéressées;  
ATTENDU que ce service est facturé selon les heures réellement utilisées;

Il est proposé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le service de génie de la MRC de Beauce-Sartigan soit mandaté par la municipalité de Notre-Dame-des-Pins afin d'effectuer le démarrage du contrat avec l'entrepreneur et une surveillance partielle des travaux de déneigement, selon les besoins.

**322-11-2018**

**9.33 - Vente du Manoir de la Roselière - validation juridique de l'absence du droit de mutation**

ATTENDU que le Manoir de la Roselière a été vendu avec une exemption du paiement du droit de mutation, laquelle exemption est signifiée sur le contrat;  
ATTENDU que la Municipalité doit valider si effectivement la transaction effectuée donne droit à l'exemption permise par la loi;  
ATTENDU qu'un professionnel doit être mandaté afin d'effectuer une validation juridique de l'absence du droit de mutation;

Il est proposé par Marc-Ange Doyon et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater la firme Morency Avocats S.E.N.C.R.L. afin d'effectuer la validation juridique de l'absence du droit de mutation lors de la récente transaction concernant le Manoir de la Roselière.

**323-11-2018**

**10 - CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Marcel Busque et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée.

Fermeture à 22 h 10.

---

Lyne Bourque  
Mairesse  
trésorière

---

Dominique Lamarre  
Directrice générale et secrétaire-

Je, Lyne Bourque, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Lyne Bourque  
Mairesse